



Demande de délivrance d'attestation

Ce formulaire s'adresse aux justiciables ou avocates et avocats sollicitant une attestation d'entrée en force d'une ordonnance pénale.

1. Données personnelles

M. ☐ Mme ☐ Me ☐	
Nom:	Prénom:
Date de naissance:	
Rue:	N°:
Code postal:	Ville:
Pays:	
Tél. privé:	E-mail:

2. Procédure

N° de procédure:	
Date de l'ordonnance pénale:	
Nom du justiciable (si demande faite par une avocate ou un avocat):	
Rôle dans la procédure:	prévenue ou prévenu ☐ partie plaignante ☐ tiers ☐
Assistance judiciaire accordée:	Oui ☐ , date: Non ☐

3. Informations aux requérants

- Les documents suivants doivent impérativement être joints à la demande:
 - copie de l'ordonnance pénale
 - copie d'une pièce d'identité pour les justiciables non représentés
 - lettre de constitution pour les avocates ou avocats non constitués.
- La délivrance de l'attestation est soumise au paiement préalable d'un émolument de CHF 50.-. L'émolument peut être payé en espèces ou par carte bancaire au greffe du Ministère public ou par virement bancaire. Les justiciables au bénéfice de l'assistance judiciaire en qualité de partie plaignante sont dispensés du paiement de l'émolument.

Signature (ou signature électronique si envoyé par courriel au moyen d'une plateforme sécurisée)
